

## Ordonnance

Des generaux des monnoyes  
Sous la forme de marc d'or.

Du 21. Avril 1352.

Nous vous mandons que tantost  
ces lettres veues vous plouez toutes  
les boestes de la d. Monnoye d'or, et  
faittes en nouvelles boestes et nouveaux  
papiers de delivrance et de l'atteste-  
mentaire de toutes qui sera de la d.  
Monnoye en la maniere accoustumee  
et avec ce faittes payer aux marcs  
adroit tous de Sapier toutes qui  
leur sera due de des deniers que vous  
avez comptans en ce qui sera es-  
fers de maniere de Monnoyers, et ce fait  
faittes tantost convenir par vous  
les d. Changeurs et Marchandises  
frequents de la d. Monnoye et leurs  
dittes qui plus auront de change  
marc d'or fin qu'ils apporteront  
jelle un denier d'or a l'esu de  
Coue outre le prix de 64 s d'ora

le. en qu'ils avoient paravant, elle  
fait nous envoyer toutes les boites  
de lad. Monnoye le d. jumentaire  
Jesse de vos seaux les plieries  
si aucunes y avez ele maître  
pour compter, et vous respiree  
Combien je crains de voir la d.  
Monnoye pour cette Prii. et  
Combien le maître peut devoir au  
Roy et aux Marchands et tout  
l'estat de lad. Monnoye: ce faites  
si diligemment et de telle maniere  
que vous ne puissiez estre repris  
de negligence. escrit a Paris le  
nombre des Monnoyes le 21.  
Quil l'ay 1352.